

DEL-2026-09

Extrait du registre  
des délibérations du  
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2026

Nombre de membres du  
Conseil d'administration :  
14

Présents : 12  
Pouvoirs : 13  
Votants : 13  
Ne prend pas part :

**Les administrateurs**

Jean-Noël AQUA  
Florence BERTHOUT  
Stéphanie BONNEAU  
Isabelle CHATAIGNER  
Irénee FREROT  
Sylvain GILAT  
Luc LEBON  
Jean-Pierre LECOQ  
Tessa MARCEAU  
Charles MERGEY  
Marc RENNER  
Marine ROSSET  
Paul SIMONDON  
Mélody TONOLLI

**Le Président**

Jean-Pierre LECOQ

**La Secrétaire de séance**

Tessa MARCEAU

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 05 juin, se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence du doyen d'âge du Conseil d'administration.

**Objet : ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ESPCI**

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les article L2122-4, L2122-7, L.2121-21, L.2121-23 et R2221-53 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle (ESPCI Paris-PSL), jusqu'alors administrée en régie directe ;

Vu les Statuts de l'ESPCI du 16 octobre 2024 et notamment son article 5 relatif à l'élection du Président du Conseil d'administration ;

Vu le règlement intérieur de l'ESPCI du 9 décembre 2024 et notamment son article 1-4 relatif à l'élection du Président du Conseil d'administration ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2026 R 133 des 19 et 20 mai 2026 qui a permis l'élection des 9 conseillers de Paris membres du conseil d'Administration de l'ESPCI ;

Considérant que le Président du Conseil d'administration est élu parmi les membres du Conseil d'administration ayant la qualité de conseillers de la Ville de Paris pour une durée de 6 ans ;

Considérant que l'élection a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative au 3<sup>e</sup> tour, il est procédé à l'élection du Président,

Candidat(s) déclaré(s) :

Mélody TONOLLI

1ER TOUR DE SCRUTIN

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13**

**A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 2**

**Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 11**

**Majorité absolue des suffrages exprimés : oui**

**A obtenu : MME. Mélody TONOLLI**

**Est élu : MME Mélody TONOLLI, Présidente de l'ESPCI.**

Où il rapporteur en son exposé et sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Jean-Pierre LECOQ,

Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et 2 abstentions,

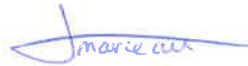
**DECIDE**

**Article 1 :** Madame Mélody TONOLLI est élue Présidente du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris PSL et prend ses fonctions immédiatement.

**Article 2 :** La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise à disposition du public sur un registre papier.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance



Tessa MARCEAU

La Présidente

Mélody TONOLLI

